

Domaine communal - Chemin des Grands Bas - Acquisition de terrain à M. MAGNIN Michel

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin d'améliorer les conditions d'accès au cimetière de Saint-Claude et au crématorium, il est envisagé de réaliser la mise à l'alignement du chemin des Grands Bas, dans sa partie comprise entre le chemin des Torcols et le cimetière. Deux des trois propriétaires concernés ont déjà donné leur accord pour céder le terrain nécessaire, suivant des conditions qui ont été acceptées par le Conseil Municipal le 12 novembre 1990.

Le troisième propriétaire, M. MAGNIN Michel, accepte de céder à la Ville une surface de 2 a 70 à détacher de la parcelle cadastrée section OX n° 94. Il percevra une indemnité de 100 F le mètre carré, soit un montant de 27 000 F.

La Ville prendra à sa charge la reconstruction d'une murette surmontée d'un grillage (hauteur maximum de 1 m).

M. MAGNIN signale que sa propriété est louée par bail commercial à la SARL Marbrerie Nouvelle.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901.10.210.00501.30400 après transfert de la somme de 27 000 F provenant du chapitre 908.0.212.00501.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.